

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-173

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **l'entreprise Déménagements LEBOURGEOIS** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **dans le cadre d'un déménagement qui aura lieu au 98 rue Saint-Jean le jeudi 26 mars 2026**

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit **le jeudi 26 mars 2026 entre 13h00 et 18h00 :**

- *Rue Saint-Jean au droit du n°98 sur 3 places de stationnement*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise Déménagements LEBOURGEOIS.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le trois mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

